

# Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués des communes de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens ASCGM

## Assemblée du 5 juin 2024 – 20.00 heures A l'abri PC de Grangettes

## Sont présents :

Présidente Mme Géraldine Menétrey

Secrétaire Mme Camille Castella

Membres du comité M. Jacques Andrey, Vice-président

M. Olivier Rey

Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement

Délégués des communes M. Christophe Menétrey, Syndic, Grangettes

M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens

Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard

M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens

Commission financière M. Joël Castella, Commission financière, Grangettes

Sont excusés : M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard

M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes

M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard

M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens

## 1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle excuse ce soir M. David Fattebert, M. Marc Raboud, M. Francis Oberson et M. Gian Paolo Eccel. Elle déclare l'assemblée ouverte à 20h05.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Accueil et constitution de l'Assemblée
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 4. Préavis de la commission financière sur les comptes 2023
- 5. Approbation des comptes 2023
- 6. Election d'un représentant de la commune de Grangettes à la commission financière
- 7. Divers

Elle nomme également un scrutateur : M. Joël Castella

Selon l'art. 8 des statuts de l'association, chaque commune membre a droit à 2 délégués. Chaque délégué dispose d'une seule voix.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

## 3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétrey invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Elle remercie Mme Camille Castella pour sa rédaction.

→ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 27 NOVEMBRE 2023 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

## 4. Préavis de la commission financière sur les comptes 2023

Mme Géraldine Menétrey procède à la présentation des comptes 2023 en les affichant à l'écran. Elle mentionne que suite à la création de l'association, des charges n'ont pas été prises en compte dans le budget 2023 car elles n'étaient pas connues.

Elle passe en revue les comptes et donne des précisions sur leur contenu.

0110.3130.00 Prestation de services de tiers, affranchissements – Il s'agit des frais des assemblées des délégués qui n'ont pas été mis au budget.

0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction – Cela concerne les membres du comité de direction, mais sont aussi compris dans ce montant les jetons de présence pour la commission de construction du comité de direction.

0120.3099.00 Repas de fin d'année, excursions, cadeaux – Il s'agit de cadeaux en chocolat offerts aux enfants lors du camp de ski 2023.

0220.3102.00 Imprimés et publications – Il s'agit de l'annonce de décès publiée dans La Liberté.

0220.3130.00 Frais bancaires et postaux – Il s'agit des frais bancaires pour la tenue des comptes ainsi que des frais Twint pour les ventes de saucisse à rôtir.

0220.3134.00 Primes d'assurances – Le montant est inférieur au budget car le comité n'avait pas encore l'offre en sa possession au moment de l'établissement du budget.

2120.3130.00 Surveillance périscolaire – Ce poste est actuellement en augmentation et pourrait fluctuer en raison de la construction de la nouvelle école et des différents déménagements. Les enseignants sont chargés de surveiller les élèves 10 minutes avant et après les cours, il s'agit des minutes additionnelles jusqu'à l'arrivée du bus.

2120.3133.00 Support informatique – Un support informatique à distance a été nécessaire pour la modification du programme de comptabilité, c'est pourquoi le montant est supérieur au budget.

2120.3171.00 Excursions et autres activités – Sont comptabilisés dans ce compte, deux factures de pommes à la récré (2022+2023) ainsi que deux factures de transport qui auraient dû être payées par le compte de la directrice.

2120.3171.01 Camp de ski – Ce compte se compense avec le poste des ventes pour financer le camp de ski.

Pour ce qui concerne la santé, le comité s'est montré prudent au moment de l'établissement des budgets, de plus, le contrôle médical a maintenant lieu au Cycle d'orientation.

Mme Géraldine Menétrey annonce un bénéfice de CHF 28'034.53. Elle présente également le bilan et mentionne les liquidités au 31.12.2023. Elle donne ensuite la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme Géraldine Menétrey affiche et donne lecture du rapport de l'organe de révision. Elle précise que le Comité de direction ne s'est pas encore penché sur le système de contrôle interne mais que cela sera fait pour l'année prochaine.

Elle passe ensuite la parole à M. Joël Castella pour la lecture du rapport de la Commission financière et en remercie ses membres pour le travail exécuté.

M. Joël Castella donne lecture du rapport de la Commission financière ci-dessous qui préavise favorablement les comptes 2023.

## Association scolaire - Le Châtelard, Grangette, Massonnens (ASCGM)

## Commission financière

## RAPPORT A L'ASSEMBLEE du 5 juin 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le jeudi 23 mai 2024 afin d'examiner les comptes pour l'exercice 2023, établi par l'exécutif de l'ASCGM.

### Bilan et compte de fonctionnement 2023.

Les comptes ont été approuvé par la Commission financière tel que présentés.

Les membres de la Commission financière remercient l'Assemblée des délégués et le Conseil communal de la confiance qu'ils leur témoignent.

Au nom de la Commission financière :

Le Président : Gianpaolo Eccel

## 5. Approbation des comptes 2023

Mme Géraldine Menétrey demande s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes 2023. Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote à main levée.

→ LES COMPTES 2023 SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

Elle remercie Mme Nathalie Morel pour son travail.

## 6. Election d'un représentant de la commune de Grangettes à la commission financière

À la suite de son changement de fonction au sein de la commune de Grangettes, M. Joël Castella quitte la commission financière de l'ASCGM. M. Christophe Menétrey se propose pour le remplacer.

Il est élu à l'unanimité et applaudi par l'assemblée.

Mme Géraldine Menétrey remercie M. Joël Castella et M. Christophe Menétrey pour leur engagement.

→M. Christophe Menétrey est élu à l'unanimité à la commission financière de l'ASCGM, soit par 6 voix.

## 7. Divers

La Présidente donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 20h28.

La Présidente Géraldine Menétrey La Secrétaire Camille Castella

Grangettes, le 12 juin 2024